

Fraude à l'Assurance - FRBA

Code produit : FRBA

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 1160,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public : inspecteurs et
gestionnaires sinistres

Prérequis :

aucun

Objectif

- repérer les moyens nécessaires à la détection de la fraude
- savoir comment traiter les dossiers «présumés frauduleux»

Programme de la formation

1. Définition de la fraude à l'assurance
2. Panorama de la fraude à l'assurance de dommages sur le marché français
 - Typologie des cas de fraude
 - A la déclaration du risque
 - Lors de la survenance d'un sinistre
 - Profils des fraudeurs
 - Quantification du phénomène selon les branches
3. Comprendre la fraude
 - Explications du phénomène
 - Intégrer les contraintes légales et réglementaires
 - Réglementation CNIL/RGPD

- Protection des droits et libertés

4. Détection des dossiers suspects

- Savoir identifier les indices laissant présumer la fraude
- Acquérir des réflexes de détection / vérification / points de vigilance
- Examiner les modes opératoires
- Utiliser les outils de détection

5. Recherche d'éléments de preuve

- Investigations à l'aide de moyens internes
- Investigations à l'aide de moyens externes avec différents intervenants
- Enquêteur
 - Prise de décision
 - Définition de la mission
 - Choix de l'enquêteur
 - Moyens utilisables au cours de l'enquête
 - Gestion de l'enquête
 - Suites de l'enquête

- Stratégie en l'absence de preuve

6. Exploitation des éléments de preuve recueillis

- Vérifications usuelles
- Application des sanctions civiles
 - Fraude à la souscription
 - Fraude lors d'un sinistre
- Procédure civile
- Procédure pénale et sanctions pénales

7. Prévention et dissuasion de la fraude à l'assurance

8. Sanctions inhérentes à la LCB-FT en cas de fraude externe

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Exemples concrets d'enquêtes
- Etude d'arrêts de la Cour de cassation

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.